AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-10-66 564090

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

BULLETIN N° 73 D'OCTOBRE 1966

le 4 octobre 1966

GRANDE CULTURE

INFORMATION.-

Altise à tête dorée (ou grosse altise) du colza d'hiver

Les concentrations d'altises à tête dorée ont été très importantes dans de nombreux secteurs.

Lorsqu'en application des conseils donnés par notre note du 27 août, les semences ont reçu un traitement approprié (45 g de lindane, matière active, par kg de semence), il n'a pas été nécessaire d'intervenir pour sauvegarder les jeunes plantules.

La plupart des exploitants qui n'ont pas réalisé ce traitement, d'ailleurs d'un caractère exceptionnel, ont dû effectuer vers le 20 septembre des pulvérisations classiques pour limiter les dommages causés au feuillage.

Il est utile de rappeler que les dégâts, occasionnés par l'altise d'hiver aux feuilles des jeunes colzas sont très rares ; habituellement, les populations d'insectes ne sont pas suffisamment importantes pour endommager les cultures à l'automne.

Par contre, les larves issues des pontes effectuées d'octobre à décembre en pénétrant dans le pétiole des feuilles, puis dans les tiges peuvent compromettre gravement les cultures.

La fécondité de l'insecte est telle qu'il y a risque à partir d'une population moyenne de 2 insectes par m2.

Tous les colzas doivent donc être surveillés attentivement même ceux protégés par traitement des semences ou par intervention directe précoce , car des insectes ont pu échapper au traitement, en raison de leur arrivée tardive.

Examiner particulièrement les bordures des pièces par temps chaud, ensoleillé. Intervenir éventuellement avec un produit classique efficace contre les altises en attendant pour ce faire une période favorable ; le traitement peut en effet être différé de quelques jours, sans grand risque.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS.

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 174